

Niveau :	DIPLOME UNIVERSITAIRE (DU)					
Secteur disciplinaire :	DROIT					
Intitulé :	Diplôme Universitaire : « Délégué à la protection des données » - DPO					
Volume horaire étudiant :	77 h	h	h	h	h	77 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	stage ou projet	Evaluations	Total
Dispensé en :	<input checked="" type="checkbox"/> formation initiale			<input checked="" type="checkbox"/> formation continue		
Alternance proposée :	<input type="checkbox"/> contrat de professionnalisation					
Modalités d'enseignement :	<input checked="" type="checkbox"/> présentiel			<input checked="" type="checkbox"/> distanciel		

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique- Gestion administrative formation continue
Emmanuel PY Grade : Professeur Emmanuel.py@u-bourgogne.fr	Emilie CHARTIER ☎ 03.80.39.53.83 secretariat-m2-smartcity@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR DSEP

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

La formation a pour objectif de préparer des candidats à l'examen de certification aux fonctions de DPO/DPD (Data Protection Officer/Délégué à la protection des données). Cet examen est organisé par des organismes de formation labélisés par la CNIL. A l'issue de la formation, une session de l'examen de certification aux fonctions de DPO sera organisée à Dijon à l'attention des étudiants du DU et du M2 Smart City et gouvernance de la donnée.

■ Situation dans la carte régionale des formations :

Il n'existe pas de formation universitaire dans ce domaine en Bourgogne Franche-Comté. A ce jour, seuls des cabinets d'avocats proposent ce type de formation.

■ Compétences acquises et débouchés :

Une connaissance approfondie du cadre règlementaire de la protection des données personnelles, une approche académique et professionnelle.

Débouchés : statut de délégué protection des données dans le cadre de l'obtention de la certification ou responsable de la protection des données dans une entreprise pour un cabinet d'avocats.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ Public visé :

L'examen de certification aux fonctions de DPO est ouvert aux personnes pouvant justifier d'au moins deux ans d'expérience professionnelle. Le DU vise donc un public de professionnel et non d'étudiant.

■ Pré-requis :

Master 2 ou équivalence professionnelle à déterminer par la Commission.

Les candidats justifiant d'une expérience significative dans le domaine de la protection des données personnelles pourront candidater.

■ Commission de sélection :

- Emmanuel Py, PR, Université de Bourgogne
- Lucie Watrin, PR, Université de Bourgogne
- Guillaume Busseuil, MCF, Université de Bourgogne

Organisation et descriptif de la formation :

■ Durée de la formation

Le DU propose 77 heures de formation, à raison de 11 vendredi répartis entre septembre et avril de l'année universitaire.

Une session d'entraînement de 4h est prévue en juin.

■ Pratiques pédagogiques (préciser CM, TD, TP et répartition horaire)

Les enseignements sont organisés sous forme de CM ou de séminaires présentés par des professionnels.

■ Enseignement (module et nombre d'heures)

Module 1 : Introduction (21 h. CM)

- Réception juridique des innovations numériques : **14h** (P. Bordais)
- Open Data : **7h** (L. Watrin)

Module 2 : Le RGPD et le rôle du DPO (42h. CM)

- Historique de la protection des données et introduction au RGPD : **3h** (G. Busseuil)
- Statut européen et français des données personnelles : **14h** (G. Busseuil)
- Régime juridique des données sensibles : **4h** (G. Busseuil)
- Données personnelles et IA : **3h** (intervenants ext.)
- Statut et mission du DPO : **4h** (intervenants ext.)
- Droit processuel des données personnelles : **7h** (intervenants ext.)
- Cybersécurité : **7h** (B. Binet)

Module 3 : Séminaires (14h. CM)

- Alexandra Guérin-François (intervenants ext.) : Données personnelles et mise en œuvre opérationnelle (audit RGPD, élaboration du registre des traitements, mise en œuvre d'une analyse d'impact, gestion d'une violation de données, etc...) : **7h**
- Alain Blanc (intervenants ext. Métropole) : données personnelles et collectivités territoriales : de la théorie à la pratique, comment mettre en œuvre le RGPD : **7h**

Module 4 : Rapport (Encadrement de 8 étudiants : 1.5 h/étudiant TD)

- Rédaction d'un rapport de recherche/note de synthèse (15 à 20 pages) sur un sujet d'actualité dans le domaine du droit des données personnelles. Le mémoire est encadré par un tuteur universitaire issu de l'équipe enseignante du DU. Le sujet est choisi par l'étudiant en accord avec son tuteur.

Module 5 : Préparation à la certification (4 h CM) (G. Busseuil)

VI – EQUIPE PEDAGOGIQUE

■ **Enseignants de l'Université de Bourgogne (nom, grade, nombre d'heures assurées)**

- Lucie Watrin, PR, 7 heures
- Guillaume Busseuil, MCF, 21 heures
- Pierre Bordais, MCF, 14 heures

■ **Professionnels (nom, fonctions, nombre d'heures assurées)**

- Avocats intervenants extérieurs, cabinet De Gaulle et Associés.
- Alexandra Guérin-François, consultante et formatrice en RGPD.
- Alain Blanc, DPO de Dijon Métropole.

VII - EVALUATION

■ **Modalités de contrôle des connaissances (période, type d'examen, mémoire)**

- Module 1 introductif : QCM et questions de cours (2h)
- Modules 2 et 3 : Cas pratique, questions de cours et QCM (3h)
- Module 4 : Remise d'un rapport de recherche / note de synthèse

■ **Méthode d'évaluation des enseignements**

Les étudiants se verront remettre une fiche d'évaluation des différents enseignements.